



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence, le 18 mai 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

**TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -
FÊTE DU LAC DES NATIONS**

RÉSOLUTION 067-22

CONSIDÉRANT la demande de la Fête du Lac des Nations de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités de 2022;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements et de la tenue de la Fête du Lac des Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, de 14 h jusqu'à la fermeture du réseau, du mardi 19 juillet au vendredi 22 juillet 2022, et toute la journée les samedi et dimanche 23 et 24 juillet 2022, sur l'ensemble des circuits lors de la Fête du Lac des Nations.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson
